

2<sup>e</sup> Avenant à la Convention  
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg  
et l'association sans but lucratif  
« Simone Mousset Projects »

**Entre les soussigné/es :**

- l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'État », d'une part,

et

- l'association sans but lucratif « Simone Mousset Projects », représentée par son président et sa directrice artistique, désignée ci-après « l'association », d'autre part ;

Un article 17 est ajouté à la convention conclue le 31 mars 2023 entre parties :

Article 17. - Aide supplémentaire extraordinaire

Pour l'exercice 2024, une aide supplémentaire extraordinaire d'un montant de 15 000 euros via l'article budgétaire 02.0.33.010 est accordée à l'asbl « Simone Mousset Projects » pour la création de « The Great Chevalier ».

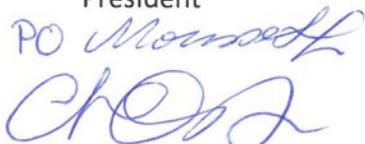
Ce montant sera liquidé en entier dès signature du présent avenant.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le **17 JUIN 2024**

Pour l'association

**SIMONE MOUSSET**  
PROJECTS

29 rue de Gostingen  
L-5414 Canach  
Pavel Grachev  
Président



Simone Mousset  
Directrice artistique

Pour l'État du Grand-Duché de Luxembourg



Eric Thill  
Ministre de la Culture